



SAINT BARTHELEMY

# LA GABUSIENNE



Mensuel d'information communale de  
**Saint Barthélemy**

**n° 141 FEVRIER 2008**

Rédaction - Administration et impression  
Mairie de Saint Barthélemy  
Les articles à faire paraître doivent nous parvenir avant le 20

## **CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 6 FEVRIER 2008**

### **CARRIERE ATSEM**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération du 13 décembre 2007 concernant les avancements de grade des agents communaux.

Il explique que Madame Gisèle BARATIER occupant actuellement un poste d'ATSEM de 1ère classe peut bénéficier d'un avancement de grade au titre de la promotion interne et ainsi obtenir le grade d'ATSEM principale de 2ème classe.

Il indique qu'il y a lieu de créer un poste d'ATSEM principale de 2ème classe afin de pouvoir nommer Madame BARATIER dans son nouveau grade et demande au Conseil de se prononcer.

Le Conseil après débat, DECIDE de créer le poste d'ATSEM principale de 2ème classe afin de pouvoir nommer Madame BARATIER.

CHARGE Monsieur le Maire d'établir l'arrêté de nomination à compter du 1er mars 2008.

## **OUVERTURE D'UNE LIGNE DE CREDIT**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire concernant les finances communales, vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de VIENNE (ci-après « la Caisse d'Épargne »), et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de St Barthélemy décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 150 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital

ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur. Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la commune de St Barthélemy décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne sont les suivantes :

Montant 150 000 Euros :  
Durée : un an maximum

Taux d'intérêt applicable à un tirage (selon le choix d'index réalisé EONIA + marge de 0.17 % par l'Emprunteur, à chaque demande de versement des fonds) :

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle, civile, à terme échu

- Frais de dossier 100 Euros l'ouverture de crédit

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Le Conseil

AUTORISE le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne.

AUTORISE le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

#### **AVENANTS MARCHÉ TRAVAUX PUBLIC LOT 1 : VOIRIE ET RESEAUX DIVERS**

Monsieur Gérard BECT, adjoint chargé des travaux, rappelle au Conseil, les délibérations en date des 12 juillet et 9 octobre 2007 entérinant les résultats de l'appel d'offre relatif aux travaux d'aménagement des abords de la salle polyvalente et de la rue des écoles.

Il fait part des modifications à apporter au marché déposé en Sous-préfecture le 18 décembre 2007, réparties selon deux avenants :

Les avenants portent sur le lot n°1 voirie et réseaux divers accordés à l'entreprise APPIA

- l'Avenant n°1 résulte de l'ajout d'un géotextile anti-contaminant entre le terrain naturel et le corps de chaussée pour 4 080 € HT
- l'Avenant n°2 a pour objet d'ajouter le terrassement des

abords de la salle polyvalente ainsi que la signalisation des éléments ayant été oubliés lors des études préliminaires pour 2 899.50 € HT.

Le montant des travaux supplémentaires se monte à la somme totale de 6 979.50 € HT (avenant n°1 et avenant n°2)

Le Conseil après échange APPROUVE les modifications précitées portant le montant total au marché à la somme de 146 625 € HT (marché initial 139 645.50 € HT)

AUTORISE le Maire à signer l'avenant portant modification du marché passé avec l'entreprise APPIA pour le lot n°1

#### **DROIT DE PREEMPTION**

\* Le Conseil prend connaissance des droits de préemption qu'il peut faire valoir sur les propriétés suivantes - propriété SCI MAROTTA IMMOBILIER, cadastrée ZB 149

- propriété GIRARD, 22 route de Beaurepaire, cadastrée AK 26 et 79

- propriété SCI LA LAURANA, 840 route de Beaurepaire, cadastrée AL 125 et 126

- propriété l'Immobilière de la Vallée du Rhône, Lotissement le Clos Vert route de Beaurepaire, cadastrée AL 353

Le Conseil après réflexion DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de ses biens

\* Lors de la séance du 19 mars 2007 le Conseil n'avait

pas fait valoir son droit de préemption sur la parcelle AL 349 lot n°5 sise lotissement le Clos Vert, propriété de l'immobilière de la Vallée du Rhône.

Suite à la modification du prix de vente de cette parcelle, une nouvelle déclaration d'intention d'aliéner a été déposée.

Le Conseil après examen, DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption.

#### **CESSION DE TERRAIN**

Monsieur le Maire fait part au Conseil de l'entretien qu'il a eu avec M. et Mme PELLAT Roger concernant leur projet de cession de terrain en bordure du Chemin des Ecoles.

Il s'agit des parcelles AK 179 de 515 m2 et AK 230 de 764 m2 qui avaient été estimés en juin 2006 par le service des domaines au prix de 58 000 euros et qui sont proposés aujourd'hui à 84 000 euros.

Après discussion, le Conseil CONSIDERANT l'intérêt pour la collectivité de maîtriser le foncier dans ce secteur CHARGE Monsieur le Maire de poursuivre les négociations pour arriver à un compromis entre ces deux estimations DIT que les crédits seront votés au Budget Primitif

#### **LES CONSCRITS**

Tous les jeunes nés en 1989, 1990, 1991 qui souhaitent faire partie des conscrits sont priés de se faire connaître auprès de Mademoiselle GINET Marine

Tél : 06 37 68 81 96

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2008

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme REVEL Eliane, premier adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2007 dressé par M. PELISSIER Maurice, Maire.

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

COMMUNE ST-BARTHELEMY

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>AI</b>

### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 352 248,65	G 474 468,47
	Section d'investissement	B 85 140,31	H 86 691,00
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 101 277,35
	Report en section d'investissement (001)	D 94 306,25	J
		=	=
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		=A+B+C+D 531 695,21	=G+H+I+J 662 436,82

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F 403 400,00	L 388 634,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	=E+F 403 400,00	=K+L 388 634,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	352 248,65	575 745,82
		=A+C+E	=G+I+K
	Section d'investissement	82 846,56	475 325,00
	=B+D+F	=H+J+L	
<b>TOTAL CUMULE</b>	935 095,21	1 051 070,82	
	=A+B+C+D+E+F	=G+H+I+J+K+L	

### DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap /Art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E	K
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F 403 400,00	L 388 634,00
13	SUBVENTIONS D'INVEST		111 782,00
16	EMPRUNTS ET DETTES		276 852,00
20	IMMOBILISATIONS	31 200,00	
21	IMMOBILISATIONS	76 200,00	
23	IMMOBILISATIONS EN	296 000,00	

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées, telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT)

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT)

2) Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.  
 Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.  
 Le compte administratif a été voté à l'unanimité.

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté ( report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté ( report à nouveau créditeur)	
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT</b>	
<b>DEFICIT</b>	
<b>A) EXCEDENT AU 31.12.2007</b>	223 497,17
Affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées	
(plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement(cpte 1068)	107 621,56
Solde disponible affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves "compte 1068"	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	115 975,61
(si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour ..... francs)	
Déficit résiduel à reporter ( budget primitif 19... ( n+1)	
<b>B) DEFICIT AU 31/12/19...</b>	
Déficit antérieur reporté	
(report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté	
(report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 19... (N+1)	
Excédent disponible ( voir A - solde disponible)	
<b>C) LE CAS ECHEANT : AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE</b>	

Fait à St-BARTHELEMY le 25 février 2008

Le Maire

Délibéré par le Conseil Municipal le 25 février 2008

Nombre de membres en exercices	: 13
Nombre de membres présents	: 11
Nombre de suffrages exprimés	: 11
Votes :	
Pour	11 Contre ..... Abstentions.....

### 3) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008

Maurice PELISSIER, Maire, expose au Conseil Municipal les conditions de préparation du budget primitif 2008, le programme des travaux, et donne connaissance des différentes prévisions budgétaires de l'année, tant en section de fonctionnement que d'investissement.

Après avoir entendu la proposition de budget Le Conseil Municipal par 8 voix pour et 3 abstentions

ADOpte le budget primitif 2008 arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :  
573 250 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT :  
593 856 euros

### VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Maurice PELISSIER, Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun d'après la loi de janvier 1980

- les taux appliqués l'année dernière

	TAUX	BASES	PRODUIT
TH	10.91%	661 500	72 169.65
FB	19.01%	616 600	1 17 215.66
FNB	58.91%	45 800	26 980.78
		TOTAL	216 366.09

Le Conseil après réflexion, DECIDE à l'unanimité de ne pas modifier pour l'année 2008 les taux d'imposition.

### DROIT DE PREEMPTION

Le Conseil prend connaissance des droits de préemption qu'il peut faire valoir sur les propriétés suivantes :

- propriété BECT, sise 966 route de Beaurepaire, cadastrée AL 118, 283 et 284

- propriété l'Immobilière de la Vallée du Rhône, Lotissement le Clos Vert route de Beaurepaire, cadastrée AL 352 lot n°8

Le Conseil après réflexion DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de ces biens

### SUBVENTION SOU DES ECOLES

Mme REVEL, Maire Adjoint, en charge des affaires scolaires, fait part au Conseil des difficultés de l'association du sou des écoles pour financer le projet pédagogique « fais voir le son » animé par M PION,

Le Conseil après discussion,

DECIDE d'inscrire au budget 2008 une subvention de 1000 euros qui sera créditée après examen du dernier bilan comptable de l'association.

### CONVENTION SPA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la convention passée en 2004, renouvelée chaque année, avec la SPA de LYON Sud Est qui consiste essentiellement à pallier l'absence de fourrière sur la commune moyennant une cotisation annuelle de 0.22 euros par an et par habitant.

La SPA se voit dans l'obligation d'augmenter ses tarifs, le montant de la redevance passant à 0.25 euros par an et par habitant.

Le Conseil après en avoir délibéré, ADOpte le nouveau tarif fixé par la SPA

### SE 38 : ENFOUISSEMENT SUR RESEAU FRANCE TELECOM

Dans le cadre de l'aménagement des abords de la salle polyvalente et de la réfection du Chemin des écoles, le syndicat Energies de l'Isère (SE 38) accepte la réalisation des travaux présentés dans les tableaux ci joints :

Opération 07.061.363 Aménagement FT Rue des Ecoles

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 9 262 \_

Le montant total des financements externes s'élèvent à : 1 923 \_

Les frais de maîtrise d'ouvrage (en fonctionnement) s'élèvent à : 366 \_

La contribution aux investissements pour

cette opération s'élève à : 6 973 \_

Afin de permettre au SE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,

- de la contribution correspondante au SE38.

Le Conseil, entendu cet exposé

1 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : 9 262 \_

Financements externes : 1 923 \_

Contribution prévisionnelle globale : 7 339 \_

2 - PREND ACTE de la contribution au frais de maîtrise d'ouvrage d'un montant de : 366 \_

3 - PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours, en un seul versement, sur fonds propres, d'un montant prévisionnel de : 6 973 \_

4 - PREND ACTE que l'appel de cette contribution par le SE38 pourra faire l'objet d'un acompte l'année N dès lors que le bon de commande travaux sera établi l'année N-1.

Le montant de cet acompte est de 50% Le solde interviendra après établissement du décompte final

### **DECISION MODIFICATIVE**

Suite à la délibération concernant la prise en charge de l'enfouissement des réseaux par le syndicat énergies SE38, il est nécessaire de prendre une décision modificative

Compte 2315 installation matériel et outillage technique : -17.500 euros

Compte 20415 subvention d'équipement groupement de collectivité : + 17 500 euros

Le Conseil après examen

ACCEPTE cette modification comptable

### **ACQUISITION FONCIERE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil, la délibération prise le 6 février concernant l'achat par la commune de deux terrains AK 179 et 230 de 515 m<sup>2</sup> et 764 m<sup>2</sup> appartenant à M et Mme PEL-LAT.

Après négociation le prix a été fixé à 75 000 euros. Le Conseil à l'unanimité CONFIRME l'intérêt pour la commune d'être propriétaire de ce tènement et approuve le prix arrêté

CHARGE Monsieur le Maire de signer l'acte notarial afférent à cette acquisition.

### **RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE TANNERIE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les projets sur le tènement de l'ancienne tannerie et expose les termes de l'entretien, qu'il a eu avec les

services risques de la DDE en présence de Monsieur BELLI RIZ urbaniste en charge de l'élaboration du PLU.

Bien que ce tènement soit surélevé par rapport au terrain naturel, il convient de vérifier cet aspect par un relevé de niveau topographique pour poursuivre les projets de réhabilitation.

Le Conseil après discussion, APPROUVE à l'unanimité le principe de cette étude

CHARGE Monsieur le Maire de prendre contact avec un cabinet de géomètre pour le réaliser.

### **CLUB AMITIÉ 3ÈME ÂGE**

L'assemblée du Club a eu lieu le 17 janvier avec une trentaine d'adhérents reçus par la présidente.

Le bureau reste inchangé. La secrétaire a rappelé les manifestations de l'année écoulée :

Thé dansant du lundi de Pâques

Repas friture à Manthes qui fût très apprécié

Repas d'été à la salle polyvalente

Repas choucroute au mois de novembre

Nous avons terminé l'année par un repas gratuit salle du club avec une tombola qui a bien animé notre fin de repas.

Le trésorier a donné le rapport financier satisfaisant.

Notre thé dansant aura lieu le lundi de Pâques 24 mars

2008 avec l'orchestre Amman en espérant qu'il aura plus de succès que le précédent.

Les festivités futures seront annoncées ultérieurement

La Présidente  
Germaine REVEL

### LA TRUITE DE SAINT BARTHELEMY

Il faisait froid au stade, mais cela n'empêchait pas de nombreux amateurs de venir déguster cet excellent boudin; cette fois encore il a confirmé sa réputation.

une parfaite réussite :  
(160 assiettes de boudin, 350 saucisses, 100 gueuses)  
Le succès de cette journée permettra de financer, la fête de la pêche, le lâcher de 20 000 alevins, 2500 truitelles, les travaux d'aménagements de notre rivière.

Un grand merci à tous les participants, La truite a été gagnée par notre ami Jean GONZALBEZ

Date à retenir : REPAS  
DANSANT LE SAMEDI  
20 SEPTEMBRE 2008

Le Président  
Jean LAQUET

### OFFRE D'EMPLOI L'EURL PRADO SERVICE

recrute un chef d'équipe pour son secteur espaces verts.

Connaissances exigée du métier d'entreprise paysagère avec expérience de 5 ans minimum d'entretien et création.

Importance sera donnée à la gestion économique du sec-

teur: maîtrise des coûts, rentabilité, réalisation de devis, réalisation et suivi des chantiers, participation à la recherche commerciale, habilitation à l'utilisation de produits phytosanitaires, organisation du travail et des plannings, encadrement de public en insertion, capacités relationnelles, travail d'équipe.

Poste basé à THODURE (38260)

Niveau BAC Professionnel à BTS, bta.

Convention collective des entreprises paysagères.

CDI 35 heures/ semaine.

Envoyer candidature à :  
PRADO SERVICE  
à l'attention de Monsieur  
François ROSANVALLON  
650 chemin des enfants  
38260 THODURE

Lettre de motivation +  
CVne pas téléphoner.

### RECENSEMENT MILITAIRE 1ER TRIMESTRE 2008

"Tous les jeunes filles et garçons de nationalité française nés au cours du 1er trimestre 1992 doivent obligatoirement se faire recenser en Mairie, pour cela il suffit d'une carte d'identité ou d'un document justifiant de la nationalité française, du livret de famille, d'un justificatif de domicile.

Une attestation de recensement sera remise au jeune, elle est indispensable pour la journée d'appel de préparation à la Défense mais également pour s'inscrire aux examens permis auto ou moto, baccalauréat...

### HEURES OUVERTURE DECHETERIE BEAUREPAIRE

**Lundi**  
9 h - 11 h 45 / 14 h - 17 h 45

**Mardi**  
Fermée

**Mercredi**  
9 h - 11 h 45

**Jeudi**  
14 h - 17 h 45

**Vendredi**  
14 h - 17 h 45

**Samedi**  
9 h - 11 h 45 / 14 h - 17 h 45



**AC.C.A**  
**de Saint Barthélemy "La Saint Hubert"**



**REPAS SANGLIER**

avec Sono

**SAMEDI 26 AVRIL**

**à partir de 20 h. Salle polyvalente**

Ouvert à tous Chasseurs ou non chasseurs  
Renseignements et inscriptions auprès du Président  
Jeannot LAQUET : 04 74 84 76 68

**MENU**

Terrine de lapin et ses crudités  
Civet de sanglier  
Gratin dauphinois  
Trou Normand sorbet (Poire)  
Plateau de fromages ou fromage blanc  
Choux à la crème  
Café  
Digestif offert par l'A.C.C.A

**LE MOT DU MAIRE**

Escale nécessaire pour faire le plein d'idées et d'énergie, le bateau "St BARTH" va prochainement accoster au quai réglementaire des élections. Pour une nouvelle croisière de 6 ans les passagers (votants) vont devoir choisir un nouvel équipage.

Ce choix sera guidé par l'expérience des uns, la sympathie des autres.  
Je vous souhaite de faire le bon choix pour SAINT BARTH